RE[redacted]QUE POPULAIRE DU CONGO
Travail - Démocratie - Paix

DEUXIEME VICE-PRESIDENCE
DU COMITE MILITAIRE DU PARTI

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

DECRET N° 78/663 du 28/10/78
relevant Monsieur MOUALA Germain
de ses fonctions.

LE DEUXIEME VICE-PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE
DU PARTI, PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,
MINISTRE DU PLAN.

Vu l'Acte fondamental du 5 avril 1977 ;

Vu l'acte n° 005/PCT du 19 mars 1977 portant création du Comité Militaire du Parti et fixant ses attributions ;

Vu l'acte n° 001/PCT/CMP du 3 avril 1977 fixant l'organisation et la structure du Comité Militaire du Parti ;

Vu le décret 77/165 du 5 avril 1977 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

Vu l'ordonnance n° 035/77 du 28 juillet 1977 relative à l'exercice du Pouvoir Réglementaire en République Populaire du Congo ;

Vu le décret n° 78/387 du 20 mai 1978 portant nomination de Monsieur MOUALA Germain en qualité de Directeur des Services Administratifs et Financiers au Secrétariat Général aux Transports et aux Travaux Publics ;

Vu la lettre du Chef de l'Etat n° 161 du 14 octobre 1978

DECRETE :

Article 1er : Monsieur MOUALA Germain Administrateur des SAF de 7è échelon, Directeur des Services Administratifs et Financiers au Secrétariat Général aux Transports et aux Travaux Publics est relevé de ses fonctions et remis à la disposition du Ministre du Travail et de la Justice, Garde des Sceaux pour emploi ;

Article 2 : Sont abrogées les dispositions du décret 78/387 du 20 mai 1978 susvisé.

Article 3 : Le présent décret qui prend effet à compter de la date de signature sera enregistré, publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 28 OCTOBRE 1978

Par le Deuxième Vice-Président du Comité Militaire du Parti Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan,

Colonnel Louis SYLVAIN-GOMA

Le Ministre des Transports et des Travaux Publics,

Martin MBIA

Le Ministre des Finances,

Henri LOPES

Le Ministre du Travail et de la Justice, Garde des Sceaux,

Alphonse MOUISSOU-POUATI